

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/10/21

Dossier complet le :

06/10/21

N° d'enregistrement :

2021-ARA-KKP-03407

1. Intitulé du projet

Confortement du lit du torrent de la Fiolaz, du gué de Béchigne à la confluence, sur la commune de Châtel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC

RCS / SIRET

2 5 7 4 0 2 5 6 0 0 0 0 2 9

Forme juridique Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Le projet concerne la reprise du lit du Torrent de la Fiolaz sur plus de 100 ml : - 95ml sur la Tranche 1 du projet : ouvrage de traversée sur le hameau de "La Béchigne" et reprise du lit (rubriques Loi sur l'eau 3.1.1.0., 3.1.2.0. et 3.1.4.0.) - 85 ml sur la Tranche 2 du projet : confluence avec la Dranse (rubriques Loi sur l'eau 3.1.2.0. et 3.1.4.0.) Une dérivation des écoulements sera également mis en place en phase travaux.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la reprise d'une partie du lit du torrent de la Fiolaz sur sa partie aval.

La Tranche 1 concernait 95ml de cours d'eau à réaménager afin de supprimer les phénomènes d'érosion et d'affouillements observés. Les travaux relatifs à cette tranche ont déjà été réalisés, justifiés par l'état d'urgence des berges, qui manquaient de stabilité vis à vis des habitations localisées en amont. L'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux est disponible en annexes à ce formulaire. Le fond du lit a été repris sur ce linéaire, par mise en place d'enrochements libres. Des bèches et barrettes en enrochements bétonnés ont été mises en place afin de stabiliser le profil en long. L'ouvrage de franchissement a également été repris par un ouvrage cadre béton et les pieds de berges renforcés.

La Tranche 2 vise à remplacer le tracé actuel par une courbe d'injection afin d'éviter l'engravement. Le lit mineur du torrent sera déplacé dans une partie du cône de déjection non active en régime courant et qui s'est végétalisée.

Le confortement du lit et des berges du torrent en enrochements libres, réalisé sur la tranche 1, sera prolongé sur 50 m en amont de la tranche 2. Une bêche de protection de 5 m sera mise en place afin de stabiliser le profil en long du cours d'eau à l'aval de la traversée de la canalisation. La protection de la rive gauche du futur lit sera renforcée afin d'éviter aux écoulements de reprendre leur tracé actuel. Le lit actuel sera partiellement remblayé par les matériaux issus de la création du nouveau lit.

4.2 Objectifs du projet

Le SIAC est maître d'ouvrage des aménagements par délégation de la compétence GEMAPI de la CCPEVA. La convention mise en place, ainsi que la délibération de la communauté de commune du 16 octobre 2019 sont visibles en annexes.

Les objectifs généraux du projet sont de :

- Restaurer la continuité écologique et sédimentaire via la reprise de la confluence avec la Dranse
- Répondre aux désordres produits par les affouillements et l'érosion du lit
- Répondre aux tendances à forts engravements et aux débordements

Ceci permettra notamment d'assurer la sécurisation des biens et des personnes présentes le long du ruisseau de la Fiolaz et de redonner un peu de naturalité au cours d'eau sur sa partie aval.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux à venir concernent uniquement la Tranche 2, les travaux de la tranche 1 ayant déjà été réalisés en urgence. En phase travaux, des interventions au sein du lit mineur seront nécessaires et les écoulements du Torrent de la Fiolaz seront dérivés sommairement.

La reprise du lit sur le linéaire défini (85ml) va impliquer des opérations de terrassements générant des déblais et des remblais. Leurs volumes estimés sont les suivants : 1220 m³ de déblais et 120 m³ de remblais.

1100 m³ seront évacués vers un centre de stockage agréé.

La présence d'engins et du personnel de chantier sur site va générer un certain dérangement (bruit, vibration, poussière) limité à la durée du chantier, estimée à 1 mois pour la tranche 2.

Des opérations de débroussaillage et défrichage seront nécessaires pour créer le nouveau lit. Cette étape concerne des boisements de moins 30 ans implantés sur le cône de déjection végétalisé du torrent (déboisement non soumis à autorisation de défrichage).

La période de réalisation des travaux sera comprise entre le 1er avril et le 30 octobre (hors période de reproduction de la Truite fario).

Concernant les travaux de la Tranche 1, plusieurs dispositions ont été mises en place lors du chantier, notamment la mise en place d'une dérivation successive des eaux. La durée de réalisation de ces travaux a été de 2 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de reprise du lit et du tracé du Torrent de la Fiolaz au niveau de sa confluence avec la Dranse permettra :

- une sécurisation des enjeux,
- une fixation du lit en partie amont, au bénéfice de la stabilité et de l'intégrité des berges,
- une promotion du transit sédimentaire,
- une amélioration des conditions de dépôts dans la Dranse au niveau de la confluence grâce à une confluence localisée plus en aval du pont, avec un angle d'incidence plus favorable à la reprise des matériaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Tranche 2 : rubriques 3.1.2.0. (A) et 3.1.4.0. (D) de l'article R 214-1 du code de l'Environnement

L'arrêté préfectoral d'autorisation de travaux pour la Tranche 1 est joint au présent CERFA (arrêté n°DDT-2019-1547). Ces travaux sont concernés par les rubriques 3.1.1.0., 3.1.2.0. et 3.1.4.0. (régime Déclaratif).

Le linéaire de travaux est de 180m, il dépasse le seuil d'autorisation IOTA pour la rubrique 3120.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de cours d'eau concerné par la Tranche 1	95 ml
Linéaire de cours d'eau concerné par la Tranche 2	85 ml
Durée des travaux de la Tranche 1 / Tranche 2	2 mois / 1 mois
Volume déblais/remblais Tranche 1	2150 m3 / 800 m3
Volume déblais/remblais Tranche 2	1220 m3 / 120 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Châtel (74390)
Lieu-dit "la Béchigne"

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 50 ' 10 " _ Lat. 46 ° 16 ' 11 " 6

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 50 ' 2.2 " _ Lat. 46 ° 16 ' 11 " _

Communes traversées :

Châtel

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Les travaux de la Tranche 1 ont abouti au remplacement d'un ouvrage de traversée existant, daté de 2010 et probablement déclaré à cette époque.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En limite de la ZNIEFF de type II "Massifs du Mont de Grange et de Tavaneuse" (zone de confluence) A 180 de la ZNIEFF de type I "Mont de Grange"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Châtel
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APPB le plus proche : "Mont de Grange" (150m)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement du département de la Haute-Savoie (arrêté préfectoral du 18 septembre 2019)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A une vingtaine de mètres en aval de la zone humide départementale 74ASTERS1814 "La Béchigne Sud"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR de la commune de Châtel Approbation de la modification n°2 arrêté au 12 février 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Moins de 200m (zone de confluence avec la Dranse) de la ZSC "Mont de Grange" (FR8201708), sur la rive opposée et en contrebas
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux excédentaires Tranche 2 : 1100 m3 (Pour rappel, matériaux excédentaires Tranche 1 : 1470 m3)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des travaux (tranches 1 et 2) nécessite l'import de 2200m3 d'enrochements
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur l'emprise de la tranche 2, une partie de la végétation au droit du futur lit sera détruite; Il s'agit d'essences arborées de faibles diamètres issues de la végétalisation du cône de déjection du torrent, qui date de moins de 30 ans. Le projet va très peu impacter cet espace qui offre peu d'intérêt écologique. Sur la Tranche 1, quelques arbres (moins d'une 10 aine) ont été abattus pour le projet. Ces derniers étaient fortement instables et ne pouvaient être considérés comme une ripisylve.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les secteurs terrassés seront remis en état à la fin des travaux. Les travaux de reprise de la confluence vont nécessiter la coupe d'une partie de la végétation au niveau de la confluence. L'occupation du sol restera toutefois inchangée puisque une reprise naturelle de la végétation est attendue post travaux afin de maintenir l'état boisé du cône de déjection.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque torrentiel, ravinement/ruissellement
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Risque de pollution des eaux de surface et souterraine
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le déplacement des véhicules de chantier (importation/exportation des matériaux, remaniement des matériaux) sera à prévoir
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux va générer une certaine nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'utilisation des engins (camions, pelles) pourra potentiellement générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'utilisation d'engins de chantier, en phase travaux uniquement, pourra induire une hausse relative des gaz à effet de serre.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au total (tranches 1 et 2), 2570 m3 de matériaux inertes sont à évacuer (1100m3 pour la tranche de travaux à venir).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures seront prises (et ont été prises pour la tranche 1) afin de limiter les impacts du projet sur l'environnement. Afin de garantir la continuité des écoulements des eaux lors du chantier, un système de dérivation à l'avancée sera mis en place. Un système de filtration sera également disposé à l'aval de la zone travaux pour éviter une hausse des MES, notamment dans la Dranse d'Abondance. Afin d'impacter le moins possible la faune piscicole, une pêche de sauvegarde sera effectuée avant le démarrage des travaux. Les travaux se dérouleront également entre le 1er avril et le 30 octobre, soit hors période de reproduction de la Truite fario. Afin d'éviter toute pollution des sols et sous-sols, les engins de chantier seront entretenus et entreposés sur une surface étanche dont l'emplacement sera à définir par la suite, mais à distance du cours d'eau. Sur la Tranche 2, on peut également noter que des mesures seront prises afin de limiter la dissémination de la Renouée, présente sur ce secteur. Ces mesures restent à définir clairement, mais les résidus seront envoyés en filière agréée. Après travaux, une remise en état des berges est prévue : reverdissement par un mélange grainier (composition spécifique à définir à base d'espèces locales adaptées) et fixation des berges par implantation d'espèces ligneuses arbustives (saules et autres espèces pour favoriser la biodiversité du site).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de ce qui est développé au sein de ce formulaire, de la nature des travaux (dont une partie déjà réalisée en urgence) et des enjeux du site, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Il aura même des effets positifs sur le milieu naturel. Il vise à améliorer le fonctionnement du cours d'eau en restaurant la continuité sédimentaire et la connexion entre la Fiolaz et la Dranse, et à conserver le cône de déjection naturel de la Fiolaz. Le lit et les berges seront traités avec une attention particulière dans le but de garantir leur fonctionnalité (diversité d'habitats, rugosité de fond, végétalisation des berges, enlèvement des espèces exotiques envahissantes...). En phase travaux, la mise en place de mesures ERC limitera les impacts, qui seront rendus résiduels et limités à la période de chantier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 1 - « Reprise du ruisseau de la Fiolaz à la confluence avec la Dranse d'Abondance, Etude de scénarios tranche 2 » - Hydrétudes, octobre 2021
- Annexe 2 - Arrêté n°DD-2019-1547 portant sur la "Déclaration d'intérêt général valant récépissé de déclaration au titre du code de l'environnement, pour la réalisation de travaux de régulation et de consolidation des profils du torrent de la Fiolaz, au niveau du Hameau de Béchigne, commune de CHATEL Déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement Procédure simplifiée au titre de l'article L151-37 du code rural "
- Annexe 3 - Convention de la délégation d'une partie de la compétence GEMAPI de la CCPEVA du SIAC et Délibération de la CCPEVA du 16 octobre 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Thonon-les-Bains

le,

05/10/2021

Signature



La Présidente,

Géraldine PFLIEGER



